



RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DU PROJET

Le projet proposé doit :

- Être un long-métrage de fiction.
- Être écrit en langue française.
- Être un projet original.
- Être un film de genre : fantastique, horreur, surnaturel, faux documentaire, anticipation... Les projets de drame ou de comédie ne seront pas acceptés.
- Être réalisable avec un budget total de 1 million d'euros, de son développement à sa post-production. Les frais de marketing et de distribution ne sont pas compris dans cette enveloppe.
- Être ni produit, ni co-produit par une société de production et d'une manière générale n'avoir fait l'objet d'aucune session à un tiers.
- Ne pas avoir perçu de subventions.

Un.e auteur.rice peut :

- Déposer plusieurs projets.
- Déposer un projet qu'il/elle ne souhaite pas réaliser.
- Ne pas être de nationalité française.

Un projet peut être écrit par plusieurs coauteur.rice.s.

L'objectif de PARASOMNIA PRODUCTIONS est de produire des films de genre ancrés dans la société française. Nous encourageons donc les candidat.e.s à écrire un film qui, même s'il s'en éloigne scénaristiquement, reflète un ou plusieurs aspects de la France d'aujourd'hui.

Nous accorderons une grande importance à la capacité des projets à respecter le budget prévu de 1 million d'euros. Ce budget couvre la création du film, de son écriture à sa post-production.

Aucun financement supplémentaire ne viendra compléter ce budget.

DÉROULEMENT DE L'APPEL À PROJETS

La sélection des projets se fera en trois phases.

- Phase 1 :
La date limite de dépôt des projets est fixée au 15 mars 2021, 23h59.
Une présélection sera effectuée sur la base de ces projets écrits.
Nous prévoyons l'annonce de cette sélection au printemps 2021. Une date plus précise sera déterminée et annoncée ultérieurement en fonction du nombre de projets reçus.
Les candidat.e.s présélectionné.e.s seront ensuite invité.e.s à présenter leur projet au cours d'un entretien.

Celui-ci se déroulera dans les locaux PARASOMNIA PRODUCTIONS ou SONY PICTURES si les conditions sanitaires le permettent, ou en visioconférence le cas échéant.

À l'issue de ces entretiens, une sélection pour la phase 2 sera effectuée.

- **Phase 2 :**

Les projets retenus pour la phase 2 feront l'objet d'un contrat d'option rémunéré.

Les auteur.rice.s disposeront de 45 jours pour remettre un traitement de leur projet, à compter de la date d'annonce de leur sélection pour la phase 2.

Une sélection sera ensuite effectuée pour la phase 3. Celle-ci pourra s'accompagner de nouveaux entretiens.

- **Phase 3 :**

Un contrat de développement rémunéré sera signé avec chaque auteur.rice sélectionné.e pour la Phase 3. Il prévoira le développement de plusieurs versions de séquenceurs et de continuités dialoguées.

Développement des projets avec les auteur.rice.s.

À l'issue du développement, sélection des films produits par PARASOMNIA PRODUCTIONS.

À titre indicatif, notre objectif initial est d'accompagner 5 projets dans leur développement et d'en faire entrer 3 en production. Ces chiffres seront susceptibles d'évoluer en fonction du nombre et de la qualité des projets reçus.

DOSSIER DE CANDIDATURE

- Le dossier de candidature pour la Phase 1 doit être déposé au plus tard le 15 mars 2021 (23h59) sur la page dédiée à l'appel à projets : <https://parasomnia-productions.fr/>. Aucun projet reçu par mail ou par voie postale ne sera accepté.

Il doit être composé de l'ensemble des éléments suivants, fusionnés en un seul PDF :

1. Pitch du film (1 page maximum)

Il peut se résumer à quelques lignes accrocheuses ou présenter l'intégralité de l'intrigue. Il doit nous permettre de nous projeter suffisamment dans votre film. La note d'intention vient ensuite le compléter pour nous donner une vision plus précise du film que vous désirez faire.

2. Note d'intention (1 page maximum)

3. CV de l'auteur.rice (un par coauteur.rice en cas de coécriture)

Il est possible d'ajouter une page de garde d'illustration si disponible.

Aucune continuité dialoguée ne sera acceptée.

- Les conditions de dépôt du dossier de candidature pour la phase 2 seront communiquées ultérieurement. Il devra être composé de l'ensemble des éléments suivants, fusionnés en un seul PDF :
 1. Pitch du film (5 lignes maximum)
 2. Un traitement de 10 à 15 pages présentant l'histoire dans son intégralité
 3. Note d'intention
 4. Tout autre élément jugé pertinent pour la bonne compréhension du projet (moodboard, inspirations pour les personnages...)
 5. CV de l'auteur.rice